

3.3 Établissement des radiocommunications.

L'entrée dans la CTR est subordonnée à l'établissement d'un contact radio préalable avec le Contrôle sur la fréquence appropriée :

- Cinq minutes au moins avant l'entrée dans la CTR.

3.4 Panne de radiocommunications.

En cas de panne de radiocommunications à l'arrivée, les aéronefs en régime VFR appliqueront la procédure suivante en assurant la plus grande vigilance visuelle :

- Entrer dans la CTR à l'altitude de 1500 ou 1000 FT/QFE suivant la provenance.
- Sous réserve d'une bonne visibilité, descendre à 1000 FT/QFE à partir des points E1 ou S1, puis à 700 FT à PR
- Effectuer un vol circulaire face à la Tour de Contrôle à 700 FT/QFE en attendant les signaux optiques de la Tour.
- Choisir le sens d'atterrissage en fonction des indications de la manche à air.

IV - PROCÉDURES DE DÉPART**4.1 Sortie de la zone de contrôle.**

		RWY 04	RWY 22
Départ vers le NO	par les points	PN	PR, E1, NE et PN
Départ vers le N	par les points	NE	PR, E1 et NE
Départ vers l'E	par les points	E1 et PE	PR, E1 et PE
Départ vers le SE	par les points	PR et SE	PA, S1 et SE
Départ vers le S	par les points	PR, PA, S1 et PS	PA, S1 et PS
Départ vers l'O et le SO	par les points	PR, PA, S1, PW ou W1	W1, W2 et NW PA, S1 et PW

4.2 Panne de radiocommunication

- Avant le décollage : ne pas décoller.
- Après le décollage : faire demi-tour pour atterrir suivant la procédure de panne à l'arrivée.

En cas de raisons impérieuses, poursuivre le vol en se conformant au plan de vol déposé.